DEL2025-94

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215602343-20251212-DEL2025_094-DE

SAINT-PIERRE QUIBERON

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
15	11	13

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à 18h32, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan) dûment convoqué le 5 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre-Quiberon sous la présidence de Madame Stéphanie DOYEN, Maire.

Présents : Mme DOYEN Stéphanie, M. LE LEUCH Éric, Mme FRELAUT Renée, Mme FIGLAREK Sylvie, M. DELAPORTE Christophe, M. GOUARIN Joël, M. SERMIER François, M. PRONO David, Mme FOURRIER Geneviève, M. ARTIGE Jean François, M. LE PADELLEC Maxime,
Pouvoirs :
LEDOYEN Jérôme (pouvoir à M. GOUARIN Joël), DEVYS Bertrand (pouvoir à Mme DOYEN Stéphanie).
Absents excusés : M. HERVÉ Samuel, Mme JOSSIC Katell.

Date de convocation : 5 décembre 2025
Secrétaire de séance : M. GOUARIN Joël

94-2025 Avant-Acte d'acquisition des parcelles AR 152 et AR 60 – rue du Parco

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue du Parco, la commune de Saint-Pierre-Quiberon et le Syndicat des copropriétaires de la Résidence du Parco s'engagent, par la mise en œuvre d'un Avant-Acte de cession (Annexe n°6), sur les points suivants :

Le Syndicat des copropriétaires de la Résidence du Parco, propriétaire des parcelles AR 152 et AR 60, sises 24 rue du Parco, cède gratuitement à la commune un terrain d'environ 54 m², issu de la division desdites parcelles conformément au projet de plan d'alignement mis à la l'enquête publique du 6 août 2025 au 22 août 2025 et pour lequel aucune observation n'a été émise par le commissaire enquêteur concernant ces parcelles (voir plan F3 et F4 joint à la convention).

La Commune réalise à ses frais un muret en pierres sèches en limite de propriété avec le domaine public après application du projet de plan d'alignement sur les parcelles AR 152 et AR 60.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET VOTÉ À L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Approuve** l'Avant-Acte d'acquisition des parcelles des parcelles AR 152 et AR 60 auprès du Syndicat des copropriétaires de la Résidence du Parco ;
- **Donne** pouvoir à Madame le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes contractuels y afférents.

Le secrétaire de séance
M. GOUARIN Joël

A Saint-Pierre-Quiberon
Le 11 décembre 2025
Le Maire, Stéphanie DOYEN

MAIRIE DE ST-PIERRE-QUIBERON (56)